



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Admission en cours de cycle, en classe de première professionnelle

L'admission en classe de 1^{ère} professionnelle concerne en tout premier lieu les élèves qui suivent le cycle normal du bac pro en 3 ans (article D. 337-56 du code de l'éducation) mais elle peut être envisagée, dans la limite des places disponibles, par :

1. Les élèves, après avis du conseil de classe de l'établissement d'origine, qui ont obtenu un diplôme de niveau 5 en cohérence avec le bac pro demandé (article D. 337-57).
2. Les élèves ne répondant pas aux conditions stipulées dans les deux articles précédents mais ayant fait l'objet d'un positionnement et notamment dans le cadre des passerelles (article 337-58).

Pour ces derniers, dorénavant et en cohérence avec les procédures d'affectation, (cf. guide de l'affectation n°E01) c'est l'établissement qui aura accueilli l'élève pour une préparation à la passerelle (immersions, stages, etc.) qui devra effectuer ce positionnement en complétant la fiche A37 avec le bilan des connaissances et des compétences de l'élève, et formulera, à partir de ce bilan, un pronostic pour le projet de l'élève. Cette fiche sera transmise à l'établissement d'origine au plus tard le 22 mai pour être jointe au dossier d'orientation et une copie sera conservée dans l'établissement ayant procédé au positionnement. Pour ces élèves, la décision d'affectation vaudra décision de dérogation rectorale.

Pour ceux qui n'auront pas été accueillis dans le cadre d'une préparation préalable à l'accès en première professionnelle, c'est, comme précédemment, l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil qui devra faire ce bilan et formuler ce pronostic au plus tôt après l'accueil de ces élèves. Ces demandes de dérogations seront à transmettre à la DAET pour fin septembre.

Les durées minimales des PFMP exigées pour l'inscription à l'examen sont celles figurant dans le tableau ci-joint.

RECTORAT
 Direction des examens et
 concours
 Bureau des examens de la
 voie professionnelle

Spécialité	Durée Réglementaire BCP	Incluant durée Réglementaire pour validation du DI	Durée minimale pour les candidats admis en cours de cycle sans positionnement	Durée minimale pour les candidats sous statut scolaire positionnés par le Recteur	Durée minimale pour les candidats de la formation continue positionnés par le Recteur
Accompagnement soins et services à la personne	22 semaines	6 semaines	16 semaines	12 semaines	10 semaines
Accueil - relation clients et usagers	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Aménagement et finition du bâtiment	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Artisanat et métiers d'art - Facteur d'orgues Option organier	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Artisanat et métiers d'art - Facteur d'orgues Option tuyautier	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Artisanat et métiers d'art - option : communication visuelle plurimédia	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Artisanat et métiers d'art - option : métiers de l'enseigne et de la signalétique	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	10 semaines
Bio-industries de transformation	22 semaines	6 semaines	16 semaines	12 semaines	10 semaines
Boulangier-Pâtissier	22 semaines	8 semaines	16 semaines	14 semaines	8 semaines
Commerce	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	10 semaines
Commercialisation et services en restauration	22 semaines	6 semaines	16 semaines	16 semaines bac pro 2 ans et 10 semaines bac pro 1 an	8 semaines
Conducteur transport routier de marchandises	22 semaines dont 11 semaines en conduite intensive encadrée par l'équipe pédagogique	8 semaines	16 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	8 semaines

Construction des carrosseries	22 semaines	8 semaines	14 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	5 semaines
Cuisine	22 semaines	6 semaines	16 semaines	16 semaines bac pro 2 ans et 10 semaines bac pro 1 an	8 semaines
Électrotechnique, énergie, équipement communicants	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	6 semaines
Esthétique cosmétique parfumerie	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Gestion-administration	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Spécialité	Durée Réglementaire BCP	Incluant durée Réglementaire pour validation du DI	Durée minimale pour les candidats admis en cours de cycle sans positionnement	Durée minimale pour les candidats sous statut scolaire positionnés par le Recteur	Durée minimale pour les candidats de la formation continue positionnés par le Recteur
Hygiène Propreté Stérilisation	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Interventions sur le patrimoine bâti -Option charpente	22 semaines	Pas de diplôme intermédiaire	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Interventions sur le patrimoine bâti -Option couverture	22 semaines	Pas de diplôme intermédiaire	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Interventions sur le patrimoine bâti -Option maçonnerie	22 semaines	Pas de diplôme intermédiaire	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Logistique	22 semaines	6 semaines	16 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	8 semaines
Maintenance des équipements industriels	22 semaines	8 semaines	16 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	4 semaines
Maintenance des matériels	22 semaines	8 semaines	16 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	4 semaines
Maintenance de véhicules automobiles options : motocycles, véhicules industriels, voitures particulières	22 semaines	8 semaines	16 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	4 semaines
Menuiserie, aluminium, verre	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines

Métiers de la mode - vêtements	22 semaines réparties en 18 semaines en entreprise + 4 semaines sous forme de projet professionnel dans l'établissement	8 semaines	14 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	4 semaines
Métiers du Pressing et de la Blanchisserie	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Métiers de la sécurité	22 semaines	CAP AS - 8 semaines (4 sécurité privée et 4 sécurité civile)	16 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	8 semaines
Ouvrage du bâtiment : métallerie	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Pilote de ligne de production	22 semaines	8 semaines	16 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	8 semaines
Plastiques et composites	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	6 semaines
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Prothèse dentaire	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	6 semaines
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option : Production graphique	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Spécialité	Durée Réglementaire BCP	Incluant durée Réglementaire pour validation du DI	Durée minimale pour les candidats admis en cours de cycle sans positionnement	Durée minimale pour les candidats sous statut scolaire positionnés par le Recteur	Durée minimale pour les candidats de la formation continue positionnés par le Recteur
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option : Production imprimée	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Réparation des carrosseries	22 semaines	8 semaines	16 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	5 semaines
Services de proximité et vie locale	22 semaines	8 semaines	16 semaines	12 semaines	12 semaines
Systèmes électroniques numériques	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	6 semaines
Technicien constructeur bois	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines

Technicien de fabrication bois et matériaux associés	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Technicien d'études du bâtiment: Option A et B	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Techniques d'intervention sur installations nucléaires	22 semaines	8 semaines	16 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	4 semaines
Technicien d'usinage	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Technicien de maintenance de systèmes énergétiques et climatiques	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Technique du froid et du conditionnement de l'air	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Technicien en chaudronnerie industrielle	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Technicien menuisier agenceur	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Technicien outilleur	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Transport	22 semaines	6 semaines	16 semaines pour 1ère et terminale	10 semaines	8 semaines
Transport fluvial	22 semaines	8 semaines	16 semaines	10 semaines	8 semaines
Travaux publics	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	4 semaines
Vente (prospection-négociation-suivi de clientèle)	22 semaines	6 semaines	16 semaines	10 semaines	10 semaines